



## **AVIS PUBLIC PROMULGATION**

### **RÈGLEMENT NUMÉRO 0824-001**

**AVIS** est par les présentes donné que le Conseil d'arrondissement a adopté, lors de la séance ordinaire tenue le mardi 12 mars 2024, le règlement suivant :

**RÈGLEMENT NUMÉRO 0824-001  
RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 3 500 000 \$ POUR LE FINANCEMENT DES  
TRAVAUX DE RÉFECTION ET DE PROTECTION DES BÂTIMENTS DE  
L'ARRONDISSEMENT**

---

Ce règlement a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 21 mai 2024 et entre en vigueur le jour de sa publication.

Ce règlement peut être consulté à la mairie d'arrondissement, située au 350, montée de l'Église à L'Île-Bizard, du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30 ainsi que le vendredi de 8 h à 12 h.

Il peut également être consulté [en ligne](#).

**DONNÉ à Montréal,  
Arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève,  
Le 27 mai 2024**

La secrétaire d'arrondissement  
Edwige Noza